

– RÉPUBLIQUE FRANÇAISE –

Département de la HAUTE SAVOIE  
Arrondissement de THONON-LES-BAINS  
Canton d'EVIAN-LES-BAINS  
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 25 mars 2022

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérard, M. VUILLOUD Gilbert, M. BOVARD Jean-Marie, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. CATTANEO Thierry, Mme CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. GRILLET-AUBERT Jacques.

Etaient excusés : M. BLANC Didier (procuration à M. Gérald DAVID-CRUZ), M. MECCA Jean-Louis (procuration à Mme CREPY-BANFIN Audrey)

Etaient absents : M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DANEL Simon, Mme GINON Céline, M. GUFFROY François-Maxime, M. Nicolas TRINCAZ.

Début de séance : 18 H 20

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 2

Nombre de conseillers municipaux votants : 10

Assistaient également à la réunion : Christophe BRACHET, Directeur Général des Services, Valérie THÉRIN, Adjointe Administrative.

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement à la rédaction des procès-verbaux.

Monsieur Fabrice LEBRASSEUR présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne Monsieur Fabrice LEBRASSEUR comme secrétaire de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2022.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations**

#### **Administration générale - Finances :**

- 1. N°2022.03.022 : VOTE TAUX D'IMPOSITON**
- 2. N°2022.03.023 : VOTE DU BUDGET ANNEXE FORETS**
- 3. N°2022.03.024 : VOTE DU BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES**
- 4. N°2022.03.025 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Relevé de décisions**

#### **Questions diverses :**

1. Tenue du bureau de vote des élections Présidentielles

## DELIBERATIONS

### 1. N° 2022-03-022 : FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Etat N° 1259 COM, établi par les Services Fiscaux notifiant les bases et le produit fiscal à taux constants qui est de 1 071 805 € pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition de la commune sur les 5 dernières années sont restés identiques.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

La suppression de cette THRP a entraîné une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021. La garantie d'équilibre des ressources communales est donc assurée par :

- le transfert de la part départementale de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Le taux départemental de la TFPB 2020 (12,03%) est venue s'ajouter au taux communal 2020. Ce taux majoré de l'ex-taux départemental est devenu le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2021 (Taxe Foncière Propriétés Bâties 30,90 % et Taxe Foncière Propriétés Non Bâties 111,42 %) et demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal,

Vu la loi de finances pour 2022,

Vu l'article 1639A du Code Général des Impôts,

Après discussion et délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- MAINTIENT et VOTE les taux des deux taxes comme suit :
  - Taxe Foncière Propriétés Bâties 30,90 %
  - Taxe Foncière Propriétés Non Bâties 111,42 %

Pour un produit attendu de 1 071 805,00 € (Un million soixante-et-onze mille huit cent cinq euros),

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations administratives y afférentes.

2. N° 2022-03-025 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ANNEE 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2022 concernant le Budget Principal.

Ce document présente une balance générale comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT voté au titre du présent budget	3 806 000,00 €	3 012 474,12 €
	+	+	+
Reports	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat de Fonctionnement Reporté *		793 525,88 €
	=	=	=
	Total de la Section de Fonctionnement	3 806 000,00 €	3 806 000,00 €

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT voté au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 828 089,33 €	2 086 150,00 €
	+	+	+
Reports	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	758 863,68 €	505 200,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté *	4 396,99 €	
	=	=	=
	Total de la Section d'Investissement	2 591 350,00 €	2 591 350,00 €

**TOTAL**

Total du Budget	6 397 350,00 €	6 397 350,00 €
-----------------	----------------	----------------

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé qui précède, après en avoir délibéré :

- VOTE le Budget Primitif 2022 du budget principal.

Et

Considérant l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les dispositions de l'article 7-III de la Loi N° 82-1153 du 30 décembre 1982, relative à l'orientation des transports intérieurs ;

Considérant que l'augmentation nécessaire du titre de transport La Chapelle lui ferait atteindre un prix proche voire supérieur à celui de la station voisine de Châtel pour des domaines skiables non comparables et par conséquent amènerait nécessairement une fuite massive de la clientèle ;

Considérant que les dépenses à engager courant 2022, et à inscrire au budget primitif annexe « Remontées Mécaniques » (Nouvelle tranche de neige de culture, grandes inspections des appareils), le besoin constant de maintenir une clientèle toujours plus exigeante ;

- VOTE une subvention d'équilibre d'un montant de 1 150 000,00 € (Un million cent cinquante mille euros) au budget annexe « remontées mécaniques » ; Celle-ci se rattache à l'exercice 2022

3. N° 2022-03-023 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « REMONTEES MECANIQUES » ANNEE 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2022 concernant le Budget du service annexe « remontées mécaniques »

Ce document présente une balance générale comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT voté au titre du présent budget	1 443 000,00 €	1 345 072,35 €
	+	+	+
Reports	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat de Fonctionnement Reporté		97 927,65 €
	=	=	=
	Total de la Section de Fonctionnement	1 443 000,00 €	1 443 000,00 €

### **INVESTISSEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT voté au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 191 487,00 €	1 666 815,08 €
	+	+	+
Reports	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	1 464 413,00 €	823 033,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		166 051,92 €
	=	=	=
	Total de la Section d'Investissement	2 655 900,00 €	2 655 900,00 €

### **TOTAL**

Total du Budget	4 098 900,00 €	4 098 900,00 €
-----------------	----------------	----------------

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui précède, après en avoir délibéré :

- VOTE le Budget Primitif 2021 du service annexe «remontées mécaniques ».

4. N°2022-03-023 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « FORETS » ANNEE 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2022 concernant le

Budget du service annexe « forêts »

Ce document présente une balance générale comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT voté au titre du présent budget	41 600,00 €	39 743,00 €
	+	+	+
	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat de Fonctionnement Reporté		1 857,00 €
	=	=	=
	Total de la Section de Fonctionnement	41 600,00 €	41 600,00 €

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION	RECETTE DE LA SECTION
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT voté au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00 €	835,92 €
	+	+	+
	Reste à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Reports	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	835,92 €	
	=	=	=
	Total de la Section d'Investissement	835,92 €	835,92 €

**TOTAL**

Total du Budget	42 435,92 €	42 435,92 €
-----------------	-------------	-------------

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui précède, après en avoir délibéré :

- VOTE le Budget Primitif 2022 du budget du service annexe «forêts ».

Monsieur Gilbert VUILLOUD a quitté la séance à 19 H 54

Informations diverses par M. le Maire :

- Prise en charge de 50 % du coût de la déviation des eaux pluviales chantier DBX Immobilier (PC 074 058 20 B0004) ;
- Dans le cadre de l'achat d'un mazot double, demande au conseil municipal de réfléchir sur son emplacement et sa valorisation ;
- Informe que notre dossier de projet d'aménagement 4 Saisons a été retenu dans le cadre du Programme FEADER LEADER.
- M. le Maire a invité chacun à s'inscrire pour une plage horaire de la tenue du bureau des élections présidentielles

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 4 avril 2022

Le Maire,  
Gérald DAVID-CRUZ

Le secrétaire de séance,  
Fabrice LEBRASSEUR

